Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL20260995B-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**ARRONDISSEMENT DE BREST**

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

**MAIRIE DE GUIPAVAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026**

**DELIBERATION 2026-09-95**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2025**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026 Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

**Etaient présents :** Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**
Lauriane CHATRY à Eliane PICART
Abdourahim DIALLO à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Ingrid MORVAN

**Monsieur Eric LEFEUVRE a été nommé secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL20260995B-DE

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2025

Conformément à l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, le Maire de chaque commune de Brest métropole doit présenter en Conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau et d'assainissement.

Le rapport annuel 2025 comprend une présentation générale, les faits marquants 2025, des données économiques et financières et une présentation de l'organisation générale.

Ce rapport est accompagné d'un flash info relatif à l'eau potable et d'un flash info relatif à l'assainissement.

Le dossier complet est à disposition du public au secrétariat des services techniques en mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel pour l'année 2025.

PJ :
- Rapport annuel 2025,
- Flash info relatif à l'eau potable,
- Flash info relatif à l'assainissement

**Avis de la commission :**
Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Patrimoine : Prend acte

**Décision du Conseil municipal : Prend acte**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,
Eric LEFEUVRE

